Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260428-D2026_18-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/18
Séance du 27 avril 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	8	21 avril 2026
Votants	11	

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. René TRELLU, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU, Maire	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint	Présence	
Mme Carole CHAPPE, 2ème adjointe	Présence	
M. Quentin PERIAUX, 3ème adjoint	Présence	
M. Dominique BESNARD, conseiller municipal	Présence	
M. David CHARLES, conseiller municipal	Présence	
Mme Sabrina CHEVALIER, conseillère municipale	Présence	
Mme Andréa CATOIS, conseillère municipale	Absence excusée	Quentin PERIAUX
Mme Tiphanie FLAUX, conseillère municipale	Absence excusée	David CHARLES
M. Nicolas BATHELLIER, conseiller municipal	Absence excusée	Christelle CLOAREC
Mme Christelle CLOAREC, conseillère municipale	Présence	

Secrétaire de Séance : Quentin PERIAUX

OBJET : Vote du BP 2026

Le budget 2026 est présenté par chapitre pour chacune des 2 sections, il est proposé au vote dans son ensemble. Conformément à la maquette règlementaire transmise, il se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	469470 €	153 747.16 €
Recettes	469470 €	153 747.16 €

Vu le vote du CFU 2025,
Vu la décision d'affectation du résultat 2025 du budget de la Commune,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- **Adopte** le budget primitif 2026 de la Commune dans son ensemble.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU

Le secrétaire de séance
M. Quentin PERIAUX